

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**Objet : Réalisation d'un branchement d'eau potable - Rue Boivin**

Le Maire de la Commune de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES,

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée le 26 juillet 2022 par la SARL ZIEGER TERRASSEMENTS, TSA 70011 - 69134 DARDILLY CEDEX pour une réalisation d'un branchement d'eau potable pour le compte d'INOGRAVI Rue Boivin 71570 ST SYMPHORIEN D'ANCELLES,

Considérant qu'afin de permettre les travaux en toute sécurité, il est nécessaire de règlementer la circulation et le stationnement à proximité du chantier,

**ARRÊTE**

Article 1 : Du 8 au 18 août 2022, la chaussée sera rétrécie et se fera par basculement de circulation sur la chaussée opposée pour permettre la réalisation d'un branchement d'eau potable pour le compte d'INOGRAVI Rue Boivin. Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Les dispositions du présent arrêté restent applicables jusqu'à exécution complète du chantier.

Article 2 : La signalisation réglementaire résultant de ces dispositions sera mise en œuvre et à la charge de la SARL ZIEGER TERRASSEMENTS jusqu'à l'achèvement complet des travaux sous contrôle de la DRI et sera conforme aux dispositions approuvées par les arrêtés interministériels des 5 et 6/11/1992.

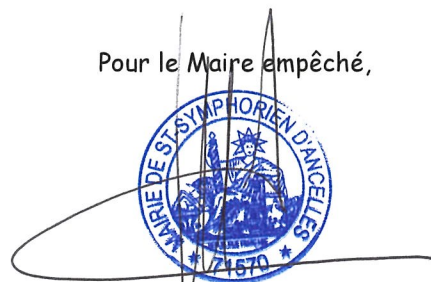
Article 3 : La SARL ZIEGER TERRASSEMENTS devra prévenir les riverains par courrier déposé dans les boites aux lettres.

Article 4 : La SARL ZIEGER TERRASSEMENTS effectuera le nettoyage, la réfection de la chaussée et des abords.

Article 5 : La SARL ZIEGER TERRASSEMENTS, les services de gendarmerie de La CHAPELLE DE GUINCHAY, les services de la DRI sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté, dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Saône et Loire.

Fait à ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, le 2 août 2022.

Pour le Maire empêché,



Bernard PILARSKI,